

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 070241

6066

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02503

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : NABIL Rachida V=Kamelia

Date de naissance : 17/11/1954

Adresse : 20 T: ATTAKAMAN DRAÏD

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BOUDAO Latifa
Médecin Général
Lett Allal Ben Abdellah - Casablanca - Tel. : 05 22 81 22 44

Date de consultation : 09/02/21

Nom et prénom du malade : Nabil Rachida V=Kamelia Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Apt Brachypt + apt digestifs

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNPD N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/09/2018	20 C	—	150	Dr BOUDAOUI Médecin Généraliste Lot Annam Imm. A22 Casablanca Tel: 0522 91 32 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RESIDENCE ANNAM	17/09/2018	363.90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ordre de service.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Latifa BOUDAD

الدكتورة لطيفة بوضاض

Médecine Générale

Diplôme U. en Diabétologie

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Casablanca

الطب العام

دبلوم جامعي في داء السكري

خريجة كلية الطب العام

بالدار البيضاء

Casablanca, le : 18/09/21

Nabil Rachida Khatib Kamali

Dr BOUDAD Latifa
Médecine Générale
CASABLANCA
Lot Annaïm, A20 N°3244
Tél : 05 22 91 32 44

39,5€
- Azix 500 mg SV

69,00 ٦٩٠

- Docivox 50 mg SV

9,60 ٩٦٠
- Clopidogrel 75 mg SV

37,00 ٣٧٠ ١٢٥ mg ٣١٥ antidiab

- Cotrim ft SV
٨٧٧٢١

4890

-Trindat 150. SV

13x31T

42,0

on 3 2023
1/10/23

T: 363.90

Dr BOUDAD Latifa
Médecin Général
Lot Annahim Imm, A20 N°3 Quai
CASABLANCA - Tel: 05 22 91 32 44
A. Résidence Amraoui
Doktorat El Moudawine
PHARMACE RESIDENCE ANNAM
Sidi Bennour Casablanca



Dr BOUDAD Latifa
Médecin Général
Lot Annahim Imm, A20 N°3 Quai
CASABLANCA - Tel: 05 22 91 32 44
A. Résidence Amraoui
Doktorat El Moudawine
PHARMACE RESIDENCE ANNAM
Sidi Bennour Casablanca



LOT : 8613
UT. AV : 04-26
P.P.V : 45 DH 90

PPV: 79DH70
PER: 12/23
LOT: J3530

466

وحدات حسب سعر

Omiz 20mg
14 gélules



CO-TRIM® FORT
20 comprimés

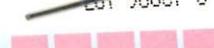


6 118000 030195

CLOPRAME® 10 mg 10 suppositoires

PPV 90H60

EXP 02/2023
LOT 96007 3



CO-TRIM® FORT

20 comprimés

PPV 38DH00

EXP 02/2025
LOT 13011 2

CLOPRAME® 10 mg

10 suppositoires

APROPHAN

6 118000 031260